



**COMPTE-RENDU DE LA
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 DECEMBRE 2011**
(Article L.2121-25 du C.G.C.T.)

L'an deux mille onze, le 21 décembre à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué le 12 décembre 2011, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Didier LAVILLE, Maire.

Présent(e)s : M. LAVILLE - Mme BALICHARD - M. LOUBIER - Mme MANDON
M. COURTINE - Mme JUNIET - M. FAGONT - Mme SOARES - M. NAVARRE - M. RAFFI
Mme BOUSQUET - Mme MOREIRA - M. PAUTY - M. ROUX - M. GAUDET - M. VERGNE
Mme SAUREL - Mme PIRONIN - Mme DURAND - Mme AURIEL - M. MATHIEU
M. CHAMBON - Mme GAUCHEROT

Excusée ayant donné procuration : Mme SIMEON à Mme JUNIET

Absents excusés : M. ACOSTA
Mme CHIRAIN

Secrétaire de séance : Mme DURAND

Ouverture de la séance : 20 heures 10.

Les comptes-rendus des Conseils municipaux des 7 octobre 2011 et 14 novembre 2011 sont adoptés à l'unanimité sans modification.

FINANCES :

Autorisation signature d'un emprunt.

Madame BALICHARD fait part du Plan Pluriannuel d'Investissement de la commune d'Aulnat et explique les contraintes liées à la nouvelle réglementation bancaire dès 2012. Dans ce contexte et la nécessité de couvrir les investissements prévus par la municipalité, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires pour un emprunt avec la Caisse d'Epargne de 500 000€ pour une durée de 15 ans, à taux fixe 4.95%.

Vote : Unanimité.

Autorisation d'anticiper la réalisation partielle du budget 2012.

Madame BALICHARD rappelle que le budget 2012 sera voté en mars 2012. Afin d'assurer la continuité des opérations en cours et des services, il convient d'autoriser l'engagement des dépenses dès le 1^{er} janvier 2012 comme le prévoit le CGCT à l'article L1612.1.

Pour la section de fonctionnement la collectivité est en droit de mettre en recouvrement les recettes et engager les dépenses dans la limite de celles inscrites au budget de l'année 2011.

Pour la section d'investissement, la collectivité est autorisée à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, cette autorisation est limitée au quart des crédits ouverts en 2011 à l'exclusion des crédits afférents au remboursement de la dette.

Vote : Unanimité.

Rémunération des agents recenseurs.

Madame BALICHARD explique que 10 agents recenseurs interviendront entre le 14 janvier et le 28 février 2012 avec deux séances de formation. Il convient de fixer la rémunération allouée à ces emplois.

Il est proposé au Conseil municipal de déterminer les rémunérations des agents dans l'enveloppe de 9 511€(dotation forfaitaire versée par l'état).

Ce forfait correspond à une rémunération pour chacun des agents recenseurs à niveau de 400€nets par mois.

Vote : Unanimité.

Indemnité Receveur.

Madame BALICHARD explique que le percepteur vient de transmettre la demande d'indemnité de conseil pour l'exercice 2011.

Le montant de cette indemnité est calculé en fonction d'une moyenne des dépenses des 3 exercices antérieurs : le pourcentage appliqué peut être modulé.

Il est proposé au Conseil municipal d'appliquer le taux de 100% soit un montant brut de 913.03€

Vote :

Pour : 20

Absentions : 4

Décisions Modificatives.

Madame BALICHARD explique que dans le cadre de projet de travaux, diverses études ont été effectuées et ont été suivies de travaux. Il est donc proposé de passer les écritures d'ordres nécessaires à l'intégration liées à ces études.

Vote : unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE :

Modification des délégations de Conseillers.

Monsieur le Maire explique que Monsieur GAUDET, pour des raisons qui lui sont propres, a demandé par courrier à être déchargé de la délégation qu'il avait en tant que titulaire pour le S.I.A.E.P. et suppléant pour le S.I.E.G., et d'être déchargé de ses fonctions de secrétaire de séance du Conseil municipal et de relecteur du bulletin municipal.

Suite à une demande d'intervention de Monsieur GAUDET, Monsieur le Maire suspend la séance à 20 heures 40.

Reprise de la séance à 21 heures.

Il est proposé au Conseil d'acter la demande de Mme Pascale DURAND pour assurer les fonctions de secrétaire de séance et de désigner comme délégué auprès du :

S.I.A.E.P. : MM. ROUX et RAFFI délégués titulaires
Mme CHIRAIN et M. MATHIEU délégués suppléants
S.I.E.G. : M. NAVARRE délégué titulaire
Mme MOUTON déléguée suppléante.

Vote :

Pour : 22 votes exprimés

Abstention : 1

Avenant à la convention informatique avec le Centre de Gestion.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal par délibération du 7 octobre 2011 a signé la convention de mutualisation d'un informaticien avec le Centre de Gestion.

Le Centre de Gestion, dans son conseil d'Administration du 4 novembre 2011, a délibéré sur l'actualisation des tarifs proposés pour les porter à :

- 130€ la demi-journée
- 250€ la journée.

Au vu de la qualité des prestations, il est proposé de signer l'avenant correspondant à cette actualisation de tarif.

Vote : Unanimité.

Eau et assainissement : Rapport annuels d'activités 2010 sur le S.I.E.A.P.

Conformément à la loi n°99-586 du 12 juillet 1999, le Président du S.I.A.E.P. a adressé un rapport d'activités pour l'année 2010.

Monsieur GAUDET expose une synthèse des rapports complets faisant ressortir les points les plus caractéristiques.

Un exemplaire de chaque rapport exhaustif reste en Mairie à la disposition des élus. Et un exemplaire sera transmis pour information à Monsieur le Préfet du Puy-de-Dôme et mis à disposition du public en Mairie pendant un mois dans les 15 jours suivant la présente séance.

ASSAINISSEMENT

Monsieur Navarre rappelle que le bureau d'étude SAFEGE a réalisé un diagnostic assainissement sur le territoire de la commune afin d'avoir un bilan complet sur notre réseau et en connaître les dysfonctionnements.

Les résultats de ce diagnostic vous ont été présentés lors d'une réunion spécifique par le bureau d'étude et acceptés début septembre 2011.

Compte tenu de la validation de ce diagnostic, nous proposons de l'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire à engager la suite à donner à cette étude.

Vote : Unanimité.

JARDINS COMMUNAUX

Monsieur RAFFI explique qu'il s'agit :

- d'acter la modification du règlement des jardins communaux du site « Le Patural » ;
- de valider l'augmentation des loyers annuels.

Les modifications du règlement sont :

- Abandon de l'article 1.1
- Modification de l'article 1.4 :
 - o Pour 2012 les demandeurs d'emplois paient le dépôt de garantie à la signature du contrat et le loyer correspondant au jardin attribué.
 - o Pour 2011 les demandeurs d'emplois paient le dépôt de garantie à la signature du contrat.
- Modification de l'article 4.1 :

Tout jardin doit être cultivé par la personne qui l'a loué et il doit être entretenu régulièrement. En cas d'empêchement majeur la mairie doit en être avisée. La commission jardin apportera une solution au locataire concerné.

En cas de non entretien constaté au 1^{er} avril de l'année en cours, le jardin sera retiré au locataire et reloué après état des lieux.

Il est également nécessaire d'apporter les précisions suivantes :

- Acter l'attribution du jardin n°123 situé à « La Breide » à titre gratuit aux centres de loisirs dans le cadre d'une activité commune à tous les usagers de ces structures.
- Un cahier des charges d'utilisation de cet outil pédagogique est en cours.

Prix du loyer : il est proposé d'appliquer une augmentation de 2% (comme les années précédentes) sur les loyers à savoir :

- Loyer actuel : 5.56€les 100m²
- Loyer 2012 : 5.67€les 100m²

Vote : Unanimité.

URBANISME

Monsieur Courtine explique que dans le cadre de la cession à un particulier d'une parcelle de terrain supportant un bâtiment d'habitation du gardien des services techniques, cette parcelle est à détacher d'une parcelle plus importante cadastrée AA 525 et supportant l'ensemble du service technique.

Il s'avère que la SEAU qui a porté l'aménagement de la ZAC des Ronzières est encore officiellement propriétaire du terrain AA 525.

Les services de la SEAU ont été interrogés sur ce point et il a été rappelé que la rétrocession de l'assiette foncière au profit de la commune avait été pour l'euro symbolique.

Le directeur de la SEAU donne son accord pour régulariser l'assiette foncière des ateliers municipaux selon les conditions financières convenues.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires pour régulariser cette situation.

Vote : Unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

Ligne du TGV en Auvergne.

Monsieur le Maire explique que le président du Conseil Régional sollicite les Conseils Municipaux pour soutenir le trajet du TGV Paris – Orléans – Clermont – Lyon.

Un débat public est organisé sur les différents trajets envisagés à ce jour dont un seul passe au cœur de notre région et dessert véritablement l'Auvergne : le tracé OUEST-SUD.

Cette ligne à grande vitesse permettrait d'offrir à chaque territoire d'Auvergne un accès rapide vers Paris et Lyon.

Il est proposé de prendre une délibération pour le soutien au tracé TGV OUEST-SUD.

Vote : Unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 20.